

Séance du 10 Mars 2010

La séance est ouverte à 18h30 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe LATRY, Maire.

Présents : MM BOUGUE Maryse, CAPDEVILLE Bruno, DARROUY Chantal, DUPEYRON Jean-Pierre, DUPRAT Benoît, FARGUES Carmen, LAFFITEAU Marie-Paule, , LABARTHE Jean-Marc, LACAVE Max, LASCOURREGES Monique, LAVIGNE Jean-Jacques, SAINT-PIERRE Valérie, SANCHEZ Carmen, TARIS Eric.

Secrétaire de séance : LABARTHE Jean-Marc

I) Vote des Comptes Administratifs 2009 et affectations de résultats

a) Budget Mairie

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2009 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement 135 580.06€, un déficit d'investissement de 30 726.55€ et des restes à réaliser en dépenses de 1 718.00€. Toutes les opérations d'investissement ont été en grande partie autofinancées.

Affectation de résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

- 002 : excédent de fonctionnement reporté : 103 135.51€
- 001 : déficit d'investissement reporté : 30 726.55€
- Restes à réaliser en dépenses : 1 718.00€
- 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 32 444.55€

b) Budget annexe « Logements »

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2009 « Logements » qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 33 135.77€, un excédent d'investissement de 139 113.35€, des restes à réaliser en dépenses de 188 743.00€ et des restes à réaliser en recettes de 41 642.00€.

Affectation de résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

- 002 : excédent de fonctionnement reporté : 31 148.12€
- 001 : excédent d'investissement reporté : 139 113.35€
- Restes à réaliser en dépenses : 182 743.00€
- Restes à réaliser en recettes : 41 642.00€
- 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 1 987.65€

c) Budget annexe « Lotissement du Bois de St Agnes »

Monsieur le Maire présente le compte administratif du « Lotissement du Bois de St Agnes » qui fait apparaître un déficit d'investissement de 262 033.17€ (déficit expliqué par les écritures d'ordre des stocks non réalisées en recettes d'investissement) et un excédent de fonctionnement de 342 076.00€ correspondant à la vente des 11 lots.

Affectation de résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

- 001 : déficit d'investissement reporté : 262 033.17€
- 002 : excédent de fonctionnement reporté : 342 076.00€

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur CAPDEVILLE Bruno et Madame LAFFITEAU Marie-Paule, adjoints au Maire, procèdent aux votes de tous les comptes administratifs et comptes de gestion : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

II) Questions diverses

☞ Création d'un budget annexe pour la toiture photovoltaïque de la salle des sports : Après confirmation du receveur municipal Mr FRANCOISE Bernard, un budget annexe assujéti à la TVA sera créé pour le projet des panneaux photovoltaïques à la salle des sports.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'élaboration de ce budget annexe.

☞ Choix de l'entreprise pour le projet photovoltaïque : la commission d'appel d'offres, réunie le 2 février dernier, propose l'entreprise SOL ARCADIA de Rueil Malmaison (92) pour un montant de 545 878€ HT avec une maintenance gratuite de 5 ans.

Depuis le 15 Janvier 2010, la tarification sur la vente de l'énergie est passée de 0.60€ à 0.50€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la commission.

☞ Choix de l'architecte sur le projet de la maison de santé : la commission d'appel d'offres, réunie le 22 février dernier, propose d'attribuer le marché de la maison de santé à Monsieur BLANQUET Michel de Mont de Marsan.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la commission.

☞ Modification des statuts de la Communauté des Communes : le Conseil municipal accepte la modification des statuts sur le 1% paysage et développement lié à l'A65.

☞ Remboursement des dégâts par l'assurance AGF : Les dégâts causés par la tempête Klaus sur les bâtiments communaux (toitures des églises et de la mairie) seront remboursés à hauteur de 2 173.00€, franchise déduite d'un montant de 1 498.00€.

☞ Remise en état de la voirie communale : l'UTA de Sarbazan recense sur le canton, les dégâts causés par la tempête Klaus sur les réseaux routiers communaux afin de constituer un dossier au titre du FSUE.